



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 juin 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, Réjean Guay, responsable en sécurité incendie et civile, mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Est absente, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

22-06-29-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 37.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22-06-29-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS -	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
Correspondance du MTQ reçue le 3 février 2022 concernant les travaux de retrait des arbres et débris de la rivière Delisle au pont à arches de la route 338 à Coteau-du-Lac : positionnement	Demande au MTQ d'assumer ses responsabilités	22-03-30-38	Réponse envoyée au MTQ lui demandant d'assumer ses responsabilités pour le retrait des arbres au pont de la route 338 sur la rivière Delisle et d'assumer les dépenses effectuées par la MRC pour les travaux déjà réalisés.



SUJETS TRAITÉS -	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Demande d'adhésion de la Ville de L'Île-Cadieux au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Demande au MSP	22-04-27-30	La demande a été transmise au MSP le 17 juin avec une version modifiée du schéma dans laquelle est insérée la résolution 22-06-05 de L'Île-Cadieux, adoptée à leur séance du conseil du 14 juin 2022 et mettant en lumière les art 16 et 47 de la Loi en sécurité incendie. En attente d'une réponse.
Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'assurer l'intégrité des obligations de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques relative au plan régional des milieux humides et hydriques par rapport à l'application du RCI no 2022-96 de la CMM	Demande au MAMH	22-04-27-33	Résolution transmise à la ministre. En attente de réponse.
Règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement.	Adoption	22-06-08-03 et 22-06-08-04	Transmis à la CMM et au MAMH le 9 juin dernier pour l'entrée en vigueur. En attente.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022 : ADOPTION

22-06-29-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2022 : ADOPTION

22-06-29-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.4 PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DEMANDE DE CHANGEMENTS DE GESTION POUR LE CENTRE DE SERVICES DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (CSMO) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les manques récurrents importants de budgets pour effectuer entre autres la remise à neuf de logements vacants et le traitement d'urgences alors que les listes des demandeurs de logements débordent et les problèmes dans nos immeubles s'aggravent parce que non traités par manque de budgets;

CONSIDÉRANT le report de la réalisation de plusieurs projets majeurs prévus en 2023 à des années ultérieures alors que les immeubles impactés par ces décisions affichent des indices de vétusté à E, et ce, depuis plusieurs années, le tout causé par, entre autres, le manque de personnel du CSMO;

CONSIDÉRANT les problématiques vécues au niveau des ressources humaines, notamment le manque de personnel, depuis plusieurs mois au Centre de services de la Montérégie-Ouest (CSMO), nuisant de façon très importante aux opérations courantes de l'organisme, le tout se répercutant directement sur la clientèle et la population des offices répartis sur les territoires respectifs des MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, de Roussillon et de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les nombreuses erreurs techniques réalisées par le CSMO, erreurs relevées au cours des dernières années causant des impacts importants sur la qualité de vie des locataires, erreurs générant également des coûts supplémentaires importants pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) et pour les municipalités;

CONSIDÉRANT l'absence de consultation, de planification et de communication du CSMO tant au niveau de la gestion des budgets d'exploitation du centre de services, que du Remplacement, amélioration et modernisation du plan pluriannuel d'investissements (RAM-PPI), celles-ci comportant des impacts directs et importants sur les factures assumées par les différents offices d'habitation desservis;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la population à desservir dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans les autres MRC, exerçant une pression très importante sur la demande de logement social et abordable;

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un hôpital dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ce qui rajoutera une pression supplémentaire très importante sur la demande de logement social et abordable;

CONSIDÉRANT les potentiels de développements futurs de logement social et abordable dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

de solliciter l'intervention urgente de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin de régler les problématiques vécues avec le CSMO à très court terme afin de permettre aux Offices d'habitation desservis de mieux desservir leur clientèles et populations respectives vulnérables, le tout en collaboration avec les directions respectives de chacun des Offices d'habitation desservis;

de demander à la SHQ de revoir le modèle de gouvernance et de fonctionnement du CSMO afin de permettre une représentativité de chacun des offices d'habitation desservis au sein du conseil d'administration du CSMO;

de proposer à la SHQ la cogestion à court terme du CSMO avec les 5 directeurs des offices d'habitation de la Montérégie-Ouest (ou en nommant un professionnel indépendant qui pourra procéder au redressement de l'organisation), le tout au bénéfice des locataires et clientèles des OFFICES D'HABITATION desservis;



de régler la problématique à moyen et à long terme en créant deux (2) centres de services distincts sur le territoire de la Montérégie-Ouest, dont un dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, afin que ces derniers soient plus aptes à répondre aux besoins respectifs et plus particuliers de chaque MRC, le tout dans un contexte de développement de nouveaux logements sociaux et abordables et basé sur des modèles d'affaires permettant que les nouvelles entités créées soient flexibles et autonomes;

de transmettre copie de la présente résolution à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Monsieur Claude Foster, président directeur-général de la SHQ, ainsi qu'à Madame Marilyne Picard, Députée de Soulanges et Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

de transmettre copie de la présente résolution à la MRC Roussillon et à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour appui.

Proposition adoptée.

4.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021-2022 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTES RENDUS DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 12 MAI ET DU 8 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 30 MAI 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 15 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 20 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 21 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 22 JUIN 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

22-06-29-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter la liste MRC 22-06-29.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-06-29, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 **ANNONCE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DES IMMEUBLES À POTENTIEL PATRIMONIAL DU TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.1.3 **INFO TERRITOIRE**

6.1.3.1 **ACHAT D'UNE LICENCE ARCGIS PRO STANDARD ET VIEWER FOR ARCGIS ENTREPRISE D'ESRI CANADA POUR LE NOUVEAU GÉOMATICIEN DU SERVICE INFO TERRITOIRE DE LA MRC POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 13 470 \$ PLUS TAXES ET AVEC UN COÛT ANNUEL DE MAINTENANCE À PARTIR DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE 3 010 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste en géomatique a été comblé à la MRC et qu'il faille assurer l'accessibilité au logiciel utilisé par le service d'Info territoire pour traiter des données géomatiques;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel est un outil de travail et que les professionnels d'Info territoire ont besoin d'une licence ARCGIS pour réaliser leurs projets municipaux et répondre aux besoins des citoyens et que présentement le service a quatre licences pour les cinq membres de l'équipe, une nouvelle licence doit être achetée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise les produits de la firme ESRI pour la réalisation des applications web en géomatique pour l'intégration et la diffusion des données géospatiales et que les services web en cartographie hébergés aux serveurs géomatiques de la MRC sont basés sur le système de cartographie d'ESRI;

CONSIDÉRANT QUE la firme ESRI nous a envoyé la soumission pour la licence;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,



22-06-29-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **David McKay** et résolu

d'autoriser l'achat de la licence ARCGIS PRO Standard et Viewer for ArcGIS Entreprise d'ESRI Canada pour le nouveau employé, produit nécessaire pour le travail, l'entretien et la mise à jour des données, des services web en géomatique du service Info territoire de la MRC pour un montant maximum de 13 470 \$ plus les taxes et avec un coût annuel de maintenance à partir de la deuxième année de 3 010 \$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

6.1.4 INSCRIPTION ET ABONNEMENT

6.1.4.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC (AGCMQ) DU 5 AU 7 OCTOBRE 2022 DE CLAUDIE GAUDREAU ET PASCALE LEDUC AU MONTANT DE 862,31 \$ CHACUNE, INCLUANT LES TAXES ET ABONNEMENT DE PASCALE LEDUC À TITRE DE MEMBRE DE L'AGCMQ AU MONTANT DE 220 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès 2022 de l'Association des Greffiers de Cours Municipales (AGCMQ) du Québec, du 5 au 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription au congrès est de 750 \$ plus les taxes applicables pour chacune;

CONSIDÉRANT QUE pour s'inscrire au Congrès une greffière-adjointe doit être membre de l'AGCMQ et que madame Pascale Leduc ne l'est pas actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le coût du membership à l'AGCMQ est de 220 \$ plus les taxes applicables soit un total de 252,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 346;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et

d'autoriser l'inscription de Claudie Gaudreau et Pascale Leduc, greffières-adjointes, au Congrès 2022 de l'AGCMQ à titre de membres, au coût de 862,31 \$ chacune, taxes incluses;

d'autoriser l'abonnement de madame Pascale Leduc à titre de membre de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec au coût de 252,95 \$ taxes incluses;

d'autoriser les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition .

6.1.4.2 INSCRIPTION D'OLIVIER FERLAND À LA FORMATION DE NOUVEAUX GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) DU 20 ET 27 OCTOBRE ET DU 3 NOVEMBRE 2022 AU MONTANT DE 350 \$, TAXES NON INCLUSES, ET ADHÉSION COMME MEMBRE ACTIF À L'AGRCQ POUR UN MONTANT DE 175 \$, TAXES NON INCLUSES : AUTORISATION



CONSIDÉRANT QUE la formation de nouveaux gestionnaires de cours d'eau de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) permet de guider et d'outiller les nouveaux gestionnaires de cours d'eau dans le cadre de leurs responsabilités et de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour les formations de l'AGRCQ lorsque le participant est membre de l'AGRCQ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 460 00 454 et 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu** et résolu

d'autoriser Olivier Ferland à **s'inscrire** à la formation de nouveaux gestionnaires de cours d'eau de l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ) au montant de 350 \$, taxes non incluses;

d'autoriser Olivier Ferland à **adhérer** à titre de membre actif à l'AGRCQ au montant de 175 \$, taxes non incluses.

Proposition adoptée.

6.1.4.3 INSCRIPTION À UNE FORMATION DE PG SOLUTIONS DU LOGICIEL ACCÉO-JUSTICE POUR LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR MESDAMES PASCALE LEDUC ET ANDREA MAGINZI BINTI AU MONTANT DE 608 \$, TAXES EN SUS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de formation des greffières-audiencières mesdames Pascal Leduc et Andrea Maginzi Binti du logiciel Accéo-Justice pour la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de PG Solutions pour la formation le ou vers le mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 454;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser la formation du logiciel Accéo-Justice pour la cour municipale régionale de PG Solutions pour mesdames Pascale Leduc et Andrea Maginzi Binti au montant de 608 \$, taxes en sus.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANGES DES PARCS 2022 : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'offre de services du Comité Jeunesse La Presqu'île pour le programme Anges des parcs, saison 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique de retenir les options A et B, soit les mêmes que les années précédentes;



CONSIDÉRANT QUE les villes de Hudson, Saint-Zotique, L'Île-Cadieux et Rigaud et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore et Sainte-Marthe ne participent pas à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 210 00 970;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

par les 16 municipalités visées par la compétence;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à signer l'entente d'octroi de subventions pour la saison 2022 au montant de 70 972,85 \$ lorsque l'organisme aura remis ses rapports financiers pour l'exercice financier de l'année 2021 ainsi que son budget pour l'année 2022.

Proposition adoptée.

6.2.2 TRANSITION DE JMAP VERS ESRI : MISE EN PLACE DU CONNECTEUR ACCÈSCITÉ TERRITOIRE VERS ESRI PAR LA FIRME PG SOLUTIONS : APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS PAR LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en transition vers la solution de géomatique ESRI;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales utilisant AccèsCité Territoire paient pour un connecteur vers JMAP qui sera remplacé par un connecteur vers ESRI;

CONSIDÉRANT QUE cette transition est sans frais pour la MRC et implique une réduction à terme de 20 % du coût des licences d'AccèsCité Territoire pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la transition implique des frais d'installation variant de 375 \$ à 1 150 \$ (maximum) selon le nombre de licences utilisées;

CONSIDÉRANT QUE la table Info territoire est favorable à cette transformation d'AccèsCité Territoire et que la complétion de ce connecteur est la dernière étape à réaliser afin de finaliser la transition vers ESRI;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente permettant le développement d'un connecteur pour AccèsCité Territoire avec le module géomatique ESRI;

de transmettre la présente résolution aux municipalités locales utilisant AccèsCité Territoire pour entérinement.

Proposition adoptée.

6.2.3 SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX ET DES EXTRAITS DE RÉOLUTION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA DIRECTRICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil d'autoriser un fonctionnaire à exercer intégralement ou en partie les tâches du greffier-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, à signer les procès-verbaux et extraits de résolution des séances du comité administratif et du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à certifier conforme les copies de ces documents.

Proposition adoptée.

6.2.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2023 : PROPOSITION

Madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, procède au dépôt du document.

6.2.5 COURS D'EAU

6.2.5.1 ENTÉRINEMENT DE MANDAT AU TRAPPEUR STÉPHANE GIROUX POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT DE 1 000 \$, TAXES NON INCLUSES, SUR LE LOT 3 765 192 PRÈS DU COURS D'EAU GRAND-MARAI À SAINT-POLYCARPE ET MANDAT À UN ENTREPRENEUR POUR LE DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE AU MONTANT MAXIMUM DE 1 500 \$, TAXES NON INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE le barrage de castors situé sur le cours d'eau Grand-Marais sur le lot 3 765 192 sur le territoire de la municipalité de Saint-Polycarpe est une obstruction à l'écoulement normal de ses eaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

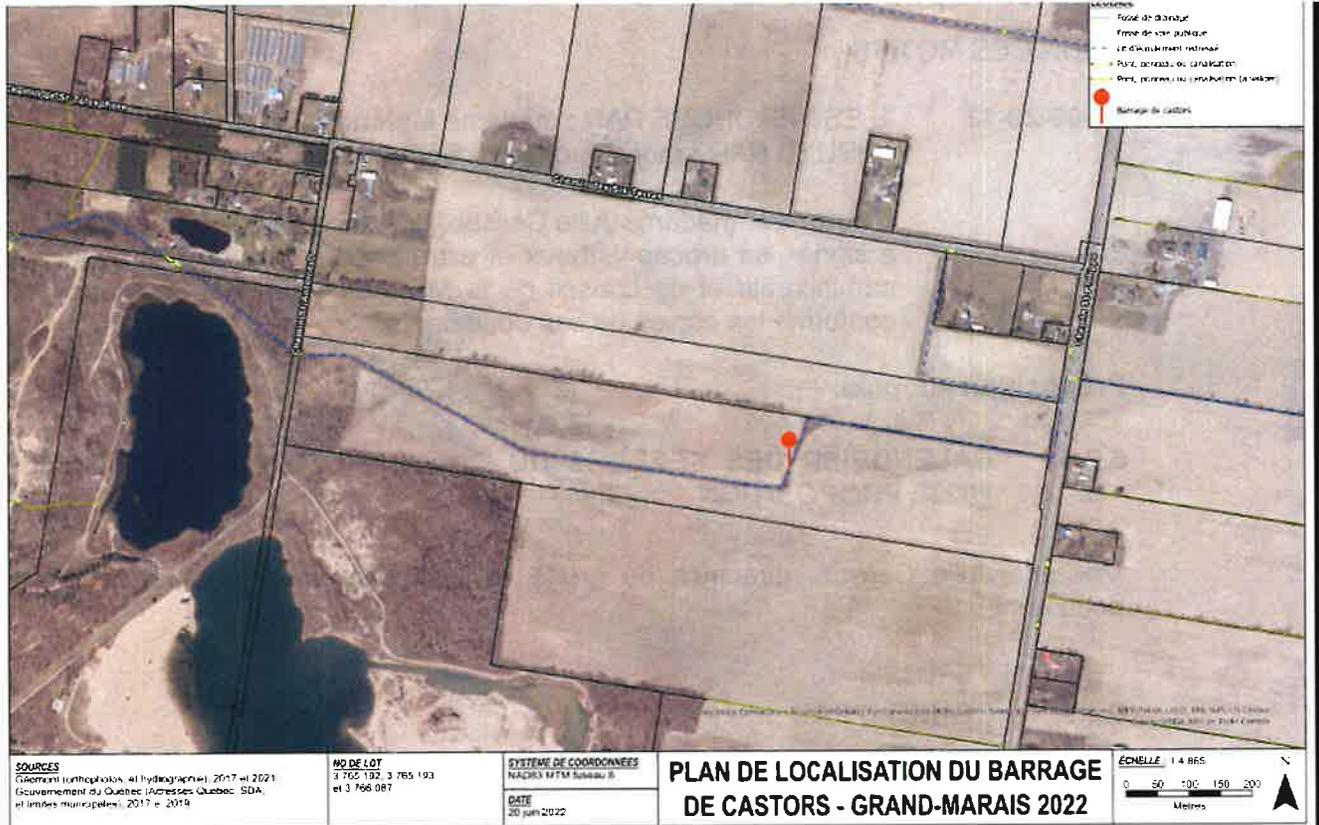
POUR CES MOTIFS,

22-06-29-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **David McKay** et résolu

d'entériner le mandat au trappeur Stéphane Giroux pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$, taxes non incluses;

d'autoriser l'équipe des cours d'eau à mandater un entrepreneur pour le démantèlement du barrage de castors pour un montant maximum de 1 500 \$, taxes non incluses;

d'affecter les sommes au bassin 13 (Saint-Polycarpe (44,71 %), Saint-Zotique (36,10 %) et Saint-Télesphore (19,19 %).



Proposition adoptée.

6.2.5.2 DÉCISION SUITE À L'ANALYSE DES DEMANDES D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GAUTHIER-GAREAU À SAINT-POLYCARPE : REFUS

CONSIDÉRANT les demandes d'entretien du cours d'eau Gauthier-Gareau à Saint-Polycarpe concernant un mauvais écoulement et des embâcles de glace en amont de la rue Gauthier;

CONSIDÉRANT le mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'analyse technique du dossier;

CONSIDÉRANT QUE les derniers travaux d'entretien du cours d'eau ont été réalisés en 1978;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Gauthier-Gareau est canalisé sur une distance d'environ 200 mètres entre les rues Gauthier et Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe sur des terrains privés et sur des terrains appartenant à la municipalité de Saint-Polycarpe apparemment sur les lots 3 767 477, 3 766 154, 3 768 410, 3 766 157, 3 765 245, 3 766 152, 3 765 221, 3 766 204 et 3 768 409;

CONSIDÉRANT QUE si la canalisation n'est pas conformée et abaissée, les travaux d'entretien du cours d'eau en amont de la rue Gauthier ne permettront pas de rétablir l'écoulement normal de l'eau du cours d'eau Gauthier-Gareau;

CONSIDÉRANT QUE suite à des inondations de sous-sol de propriétés de la rue Legault située à proximité de cours d'eau, la municipalité de Saint-Polycarpe a effectué des correctifs au drainage pluvial et à la station de pompage pour régler la problématique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé à la municipalité de Saint-Polycarpe de planifier l'inspection de la canalisation avec les autres propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la municipalité de Saint-Polycarpe de planifier l'abaissement de la canalisation avec les autres propriétaires au moment de la fin de vie utile de la structure, afin d'éviter des problématiques d'écoulement en amont de la canalisation qui pourraient être amplifiées par les changements climatiques;



CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table de l'eau du 21 juin 2022 de refuser les demandes actuelles pour l'entretien du cours d'eau Gauthier-Gareau à Saint-Polycarpe tant que la canalisation n'est pas conformée et abaissée et de faire le suivi avec les propriétaires;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de refuser les demandes pour les travaux d'entretien du cours d'eau Gauthier-Gareau à Saint-Polycarpe,

de demander aux propriétaires de la canalisation de réaliser une inspection de la conduite, car ils sont responsables de leur structure et de s'assurer de son bon état;

d'informer les propriétaires qu'ils doivent planifier l'abaissement de toute la canalisation lorsqu'une partie de la canalisation devra être remplacée à la fin de sa vie utile;

de demander à la table de l'eau, à la lumière des nouvelles informations apportées par M. Jean-Yves Poirier, maire de Saint-Polycarpe, d'analyser à nouveau le dossier en convoquant toutes les parties impliquées.

Proposition adoptée.

6.2.5.3 FICHES D'INFORMATION ET FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENCE DU RÉGIME TRANSITOIRE SUR LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE VISANT LES RIVES, LE LITTORAL ET LES ZONES INONDABLES : DÉPÔT

Monsieur Yvon Chiasson, maire de Saint-Zotique et président de la table de l'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, procède au dépôt du document.

6.2.5.4 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 3 ET 6 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER À VAUDREUIL-DORION DANS SON EMPRISE ET À SES FRAIS ET CESSION DE L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'entretien concernent le drainage de projets prioritaires visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures, soit le centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges et l'ajout d'une voie réservée à l'échangeur des autoroutes 30 et 40 à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020 et le deuxième alinéa de l'article 335 qui ne permet pas au MTQ de déposer une déclaration de conformité pour l'entretien des branches 3 et 6 du cours d'eau Dagenais-Besner, étant donné que les cours d'eau n'empruntent pas le lit d'un fossé;

CONSIDÉRANT le premier alinéa de l'article 335 du REAFIE qui permet à une municipalité de déposer une déclaration de conformité pour des travaux de curage de cours d'eau, selon certaines conditions;



CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau du 21 juin 2022 de poursuivre les démarches pour la réalisation de travaux d'entretien, jugés nécessaires, pour ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges:

- Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion;
- Branche 6 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion.

CONSIDÉRANT QUE le MTQ réalisera les travaux d'entretien dans son emprise et à ses frais dans les branches 3 et 6 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion, incluant toutes dépenses relatives à l'obtention des autorisations nécessaires et toutes dépenses relatives à la réalisation des travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC approuvera les plans et devis relatifs aux travaux d'entretien des cours d'eau préparés par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera les déclarations de conformité, incluant tous les documents nécessaires préparés par le MTQ et les frais administratifs relatifs à ces déclarations au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ fournira les informations nécessaires à la MRC pour répondre aux questions du MELCC, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC cédera l'autorisation obtenue du MELCC au MTQ pour la réalisation de ces travaux et que ce dernier sera responsable de respecter les conditions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation des travaux, le MTQ fournira à la MRC un plan tel que construit des travaux réalisés dans ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente est prévue pour une période de 5 ans afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-16 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente avec le MTQ pour la réalisation de travaux d'entretien, dans son emprise et à ses frais, des branches 3 et 6 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

6.2.5.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT DES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre qui est venu à échéance le 31 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à signer** l'entente-cadre avec les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

7.1 40^E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES: PRÉSENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, rappelle que le printemps 2022 marque le 40^e anniversaire de création de la MRC. Elle mentionne que la table des communications s'est penchée sur la question afin de souligner ce jalon de l'organisation.

Madame Cassab dévoile le logo commémoratif développé par le service des communications, et explique qu'il sera déployé pendant la période d'un an à travers les différents outils de communication de la MRC. Par ailleurs, au cours de cette période, la MRC mettra de l'avant les grands moments et grands dossiers menés par l'organisation au cours de son existence.

7.2 CAMPAGNE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION SUR LA CONSOMMATION D'EAU : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les enjeux régionaux en termes de consommation d'eau;

CONSIDÉRANT la demande des élus d'adresser ces enjeux dans une campagne de sensibilisation régionale;

CONSIDÉRANT la proposition de campagne élaborée par le service des communications de la MRC, basée sur la campagne Empreinte bleue du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications de la MRC d'aller de l'avant avec la campagne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau de la MRC d'aller de l'avant avec la campagne;

CONSIDÉRANT le coût nul de ladite campagne;
POUR CES MOTIFS,

22-06-29-18 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



de partager la trousse à outils et le calendrier de diffusion de la campagne de sensibilisation régionale à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de les inviter à relayer l'information à leurs citoyens.

Proposition adoptée.

7.3 COMMUNIQUÉ - LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES LANCE UN NOUVEL APPEL DE PROJETS POUR SON FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, procède au dépôt du document.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 SPÉCIALISTE EN INFORMATIQUE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la charge de travail et la complexité des projets en informatique;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des technologies de l'information et la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12000 141 – 35 %
- 02 13000 141 – 2 %
- 02 19000 141 – 2 %
- 02 61000 141 – 2 %
- 02 69000 141 – 3 %
- 02 13001 141 – 2 %
- 02 22000 141 – 2 %
- 02 29000 141 – 2 %
- 02 46000 141 – 2 %
- 02 40000 141 – 2 %
- 02 45400 141 – 2 %
- 02 59000 141 – 2 %
- 02 45230 141 – 2 %
- 02 32000 141 – 40 %

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'abolir le poste de technicien en informatique, **de créer** le poste de spécialiste en informatique en fonction de la classe salariale 8 de la convention collective en vigueur et **de recruter** un spécialiste en informatique.

Proposition adoptée.

**8.2 TECHNICIEN EN MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :
AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT**

CONSIDÉRANT la charge de travail en matière de maintenance et d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé.

POUR CES MOTIFS,



22-06-29-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de créer le poste de technicien en maintenance et entretien des bâtiments en fonction de la classe salariale 5 de la convention collective en vigueur et **de recruter** un technicien en maintenance et en entretien des bâtiments.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 NOMINATION DE MONSIEUR RÉJEAN GUAY À TITRE D'INSPECTEUR RÉGIONAL AUX COURS D'EAU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 104, 105 et 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'article 17 du Règlement numéro 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 2019-02-20 et CA 22-03-16-28 nommant les fonctionnaires de la MRC à titre d'inspecteurs régionaux aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des inspecteurs régionaux aux cours d'eau suite aux changements organisationnels;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de nommer monsieur Réjean Guay à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau et de l'ajouter à la liste des inspecteurs déjà nommés.

Proposition adoptée.

11.1.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LES COURS D'EAU GRAND-MARAIS ET SAINTE-HYACINTHE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du 21 juin dernier des membres de la table de l'eau qui recommandent de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux d'entretien de ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges :

- Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac/Saint-Clet;
- Cours d'eau Grand-Marais à Saint-Télesphore/Saint-Polycarpe.

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour réaliser des travaux sur ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle ou une demande d'autorisation générale ou une déclaration de conformité doit être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de réaliser ces travaux;

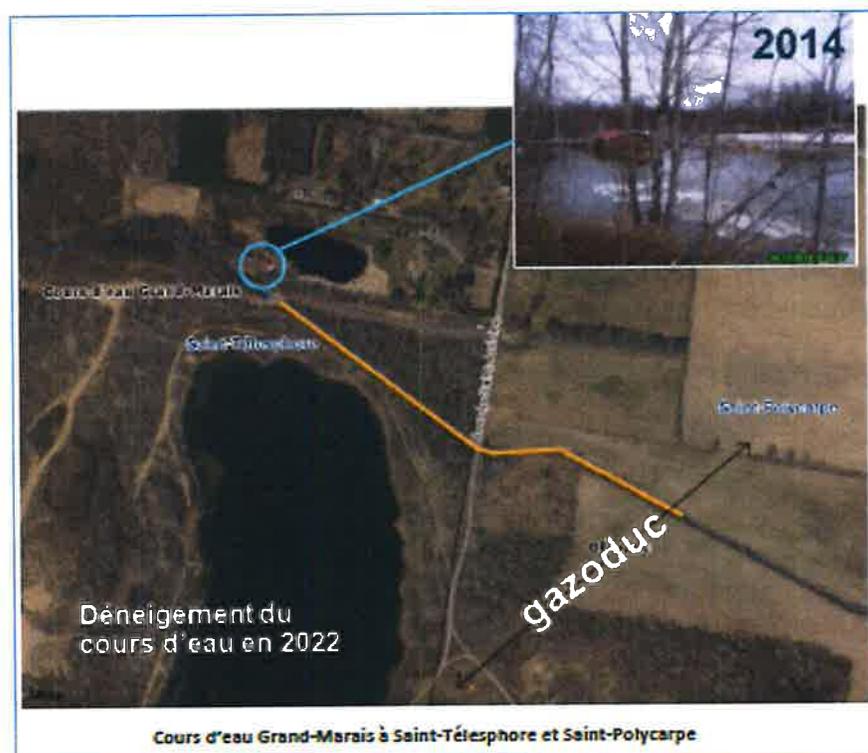
POUR CES MOTIFS,

22-06-29-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

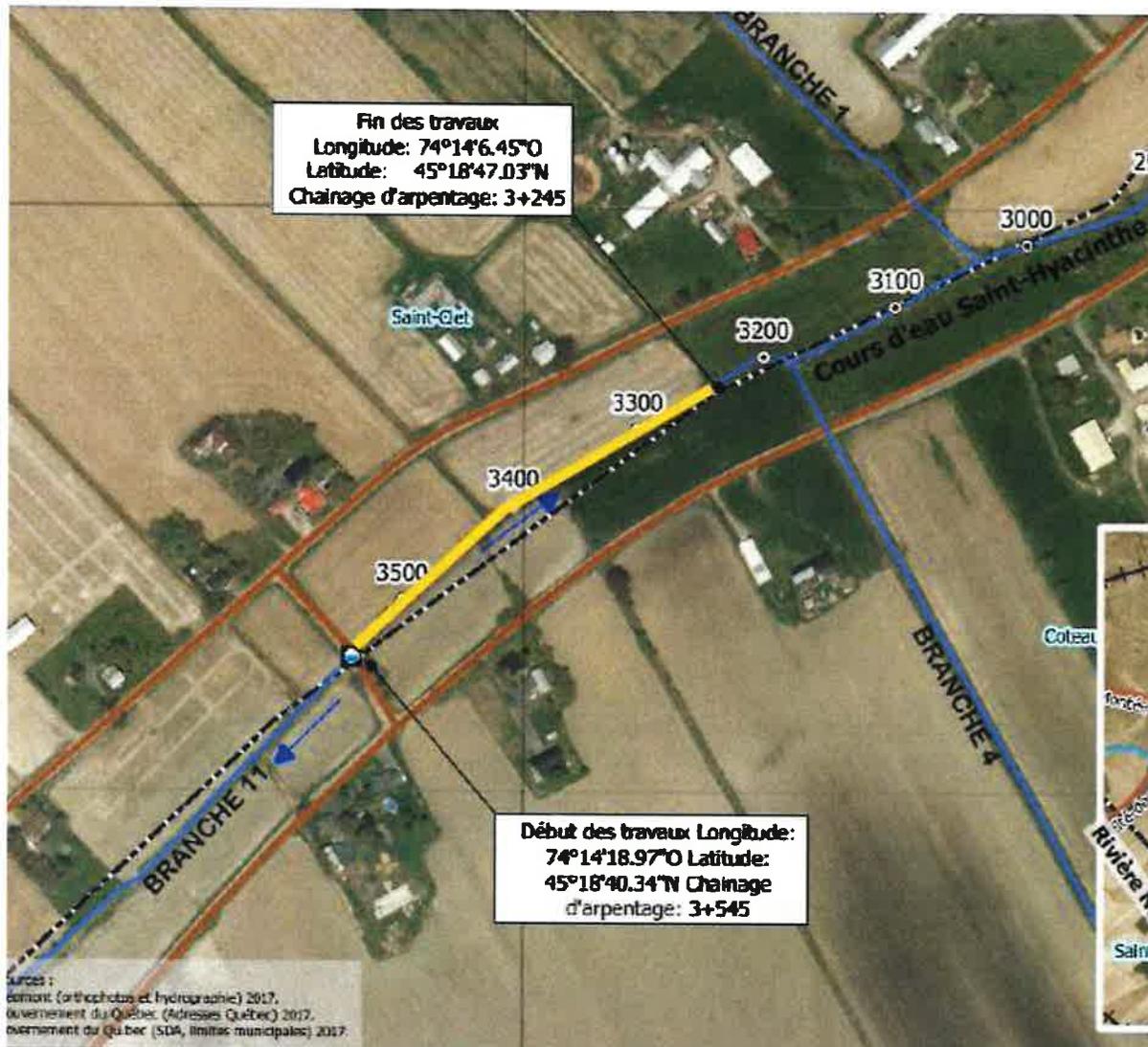
d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau de la MRC, monsieur Olivier Ferland, agent d'intervention aux cours d'eau, monsieur Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie et civile de la MRC à **signer** les demandes d'autorisation et à **répondre** aux questions auprès du MELCC;

d'autoriser le paiement au MELCC pour les frais administratifs de 102 \$, taxes incluses, par cours d'eau relatifs au dépôt d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux d'entretien et d'affecter les sommes aux bassins suivants :

Cours d'eau Grand-Marais à Saint-Télesphore/Saint-Polycarpe (Bassin 13 : Saint-Polycarpe : 44,71 %, Saint-Télesphore : 19,19 % et Saint-Zotique : 36,10 %).



Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac/Saint-Clet (Bassin 3 : Coteau-du-Lac : 19,00 %, Saint-Clet : 46,17 %, Saint-Lazare : 11,65 %, Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 % et Sainte-Marthe : 16,67 %);



Proposition adoptée.

11.1.3 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LES BRANCHES 3 ET 6 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'entretien concernent le drainage de projets prioritaires visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures, soit le Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges et l'ajout d'une voie réservée à l'échangeur des autoroutes 30 et 40 à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau du 21 juin 2022 de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux d'entretien de ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges :

Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion
Branche 6 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour réaliser des travaux sur ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle ou une demande d'autorisation générale ou une déclaration de conformité doit être présentée au MELCC afin de réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

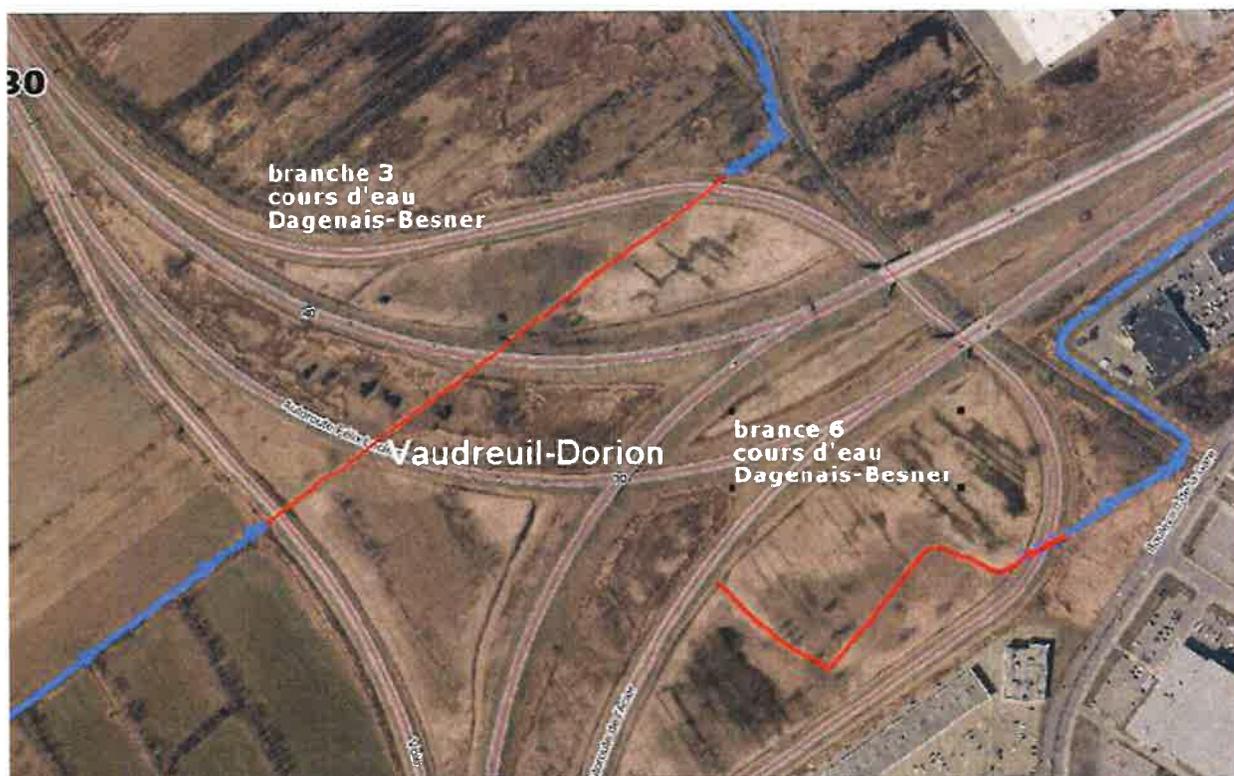
22-06-29-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau de la MRC, monsieur Olivier Ferland, agent d'intervention aux cours d'eau, monsieur Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie et civile de la MRC à signer les demandes d'autorisation et à répondre aux questions auprès du MELCC;

d'autoriser le paiement au MELCC pour les frais administratifs de 102 \$, taxes incluses, par cours d'eau relatif au dépôt d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux d'entretien et d'affecter les sommes aux bassins suivants :

Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion (Bassin 11 : Saint-Lazare 18,02 %, Vaudreuil-Dorion : 71,00 % et Vaudreuil-sur-le-Lac : 10,98 %);

Branche 6 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion (Bassin 11 : Saint-Lazare 18,02 %, Vaudreuil-Dorion : 71,00 % et Vaudreuil-sur-le-Lac : 10,98 %).



Proposition adoptée.



11.1.4 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE DÉVOILER LES DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances éligibles pour l'utilisation de l'eau sur les redevances;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec **de prioriser** une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

de demander aux MRC du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 PROJET MODIFIÉ DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029 (PGMR) - MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.



12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

12.2.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DÉLIVRÉ À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-1 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.2.2 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EFFETS SUR LES TERRAINS DE GOLF ET ESPACES VERTS : INFORMATION

Monsieur Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 MISE À JOUR 2022-2023 - PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) : AUTORISATION

ATTENDU la création par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU la résolution 21-02-24-37 relative à la signature de l'entente entre la MRC et le MEI dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau et pour lequel DEV, le mandataire de la MRC, se voit attribuer le financement identifié à l'entente, soit 900 000 \$;

ATTENDU QUE ce financement doit être utilisé par DEV pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

ATTENDU QUE DEV s'engage à utiliser l'aide financière, ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration, aux seules fins prévues à ladite entente;

ATTENDU QUE DEV s'assure que les trois ressources embauchées avec l'aide financière contribuent au réseau AEQ et participent aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau AEQ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de DEV agit en tant que comité aviseur tel que décrit dans l'entente;

ATTENDU que DEV souhaite soumettre au MINISTRE une mise à jour annuelle de son PIAR visant à améliorer sa performance en matière d'accompagnement des entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE DEV a assumé ses responsabilités en matière de suivi et de redditions de comptes sur les activités et résultats obtenus grâce à l'aide financière et a transmis les informations nécessaires à la MRC afin que cette dernière puisse les remettre au ministère et ainsi répondre à ses obligations stipulées à l'entente;



ATTENDU QU'un troisième versement de 200 000 \$ sera effectué par le MEI à la MRC dans les plus brefs délais suivant l'approbation par le MINISTRE de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources et le dépôt des états financiers annuels de la MRC dans lesquels les dépenses associées aux activités d'AEQ sont identifiées;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'approuver le bilan des réalisations de DEV en regard d'AEQ inclus dans le bilan annuel global de l'organisme.

d'approuver la mise à jour du PIAR tel que recommandé par le conseil d'administration de DEV par voie de résolution et d'autoriser la MRC à transmettre ledit plan et les états financiers 2021 de la MRC au MEI;

d'autoriser le transfert à DEV de la somme de 200 000 \$ prévue à l'entente dès réception.

Proposition adoptée.

13.1.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION – NOMINATION AU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 « Signature innovation » a pour objectif de soutenir les MRC du Québec dans le cadre d'un domaine de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble;

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 1^{er} juin dernier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'égard de la réalisation du projet du Parc du canal de Soulanges dans le cadre du FRR volet 3;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place dans les 60 jours suivant la signature de l'entente un comité directeur

CONSIDÉRANT la prolongation du délai du 1^{er} juillet 2022 pour adopter le cadre de gestion sous recommandation du comité directeur, donnée verbalement par la représentante régionale du MAMH vu les délais serrés;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un représentant de la MRC sur le comité directeur;

CONSIDÉRANT que le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Il peut s'adjoindre toute personne-ressource qu'il juge utile au bon déroulement de ses activités. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec la société de gestion du Parc du canal de Soulanges, Développement (DEV) Vaudreuil-Soulanges et la direction régionale du MAMH;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

de nommer monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC, sur le comité de gestion auquel siègent les personnes suivantes :

- madame Joanne Brunet, directrice générale de DEV Vaudreuil-Soulanges;
- madame Suzane Dickey, représentante de la direction régionale du MAMH;



- madame Sophie-Ève Despaties, représentante du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- madame Emmanuelle Guay, représentante de la direction régionale de la Culture et des Communications (MCC);

de rendre public via le site Internet de la MRC, la composition du comité directeur de l'entente.

Proposition adoptée.

13.1.3 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 – MISE EN ŒUVRE 2022 – MODIFICATION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de service de DEV Vaudreuil-Soulanges) et de la rendre disponible sur son site Web;

CONSIDÉRANT la modification proposée au Programme d'appui à la relance économique des entreprises (PARÉE) par le conseil d'administration de DEV;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter et de déposer la « Politique de soutien aux entreprises » modifiée sur le site Web de la MRC.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

15.1 SÉANCE DU CONSEIL DE LA TPECS DU 21 JUIN 2022 : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents. Il mentionne que la dernière rencontre de la Table des préfets et élus de la couronne sud (TPECS) a eu lieu au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il présente la résolution adoptée par la TPECS concernant la mobilité durable, l'autoroute 20 et le Pont de l'Île-aux-Tourtes.

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

17.1 CONTRIBUTION DE LA MRC DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) : POSITIONNEMENT



CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les artistes et les organismes de la région de Vaudreuil-Soulanges suite aux appels à projets 2020 et 2021 (années 1 et 2);

CONSIDÉRANT les sommes versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le CALQ en contrepartie de la somme versée par la MRC;

CONSIDÉRANT le soutien offert par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) aux artistes et aux organismes de la région qui reçoivent les bourses/subventions;

CONSIDÉRANT que l'entente conclue prévoit un investissement de 30 000 \$ de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles dans le budget 2022 du CACVS;

POUR CES MOTIFS,

22-06-29-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la MRC contribue, tel que prévu à l'entente de partenariat territorial de la Montérégie-Ouest du CALQ, le montant de 30 000 \$ pour l'année 2021-2022.

Proposition adoptée.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur François Pleau, maire de Sainte-Marthe, mentionne que le polo sera de retour dans sa ville dès le 20 août, et que l'Auberge des Gallant s'apprête à fêter son 50e anniversaire. Il mentionne que des invitations suivront prochainement.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Des citoyens soulèvent leurs préoccupations quant à la disponibilité d'une solution abordable pour l'accès à Internet haute vitesse sur le rang Saint-François et le chemin Saint-François, dans les villes de Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion. Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que cela relève du gouvernement du Québec et que que la MRC, de même que l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, travaillent depuis plusieurs années, et continuent de travailler à faire avancer ce dossier.

21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

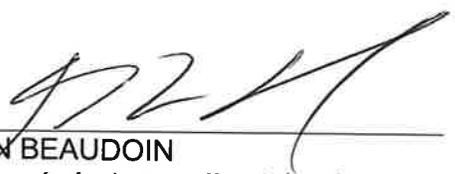
22-06-29-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 27.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier